Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260717-2026_10_07_27-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER
Séance du vendredi 12 juin 2026
20 heures
Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_10_07_27 Participation de la commune aux voyages scolaires

Vu la délibération 2022_07_07_26 actant la participation financière de la commune aux voyages scolaires,
Vu le courrier de demande de la famille,
Vu l'attestation présentée par Madame la gestionnaire-adjointe du collège Jules Ferry de Bourbriac

Une subvention de 50€ est allouée aux élèves qui partent en voyage pédagogique avec le collège. Cette subvention est limitée à un voyage par enfant et ce pendant toute sa scolarité au collège. Le montant versé ne peut être supérieur au coût du voyage.
La demande de participation doit être formulée par les familles et ces dernières devront produire un justificatif de paiement fourni par l'établissement scolaire.

Une nouvelle demande a été présentée à la commune pour l'année 2026 :

- Séjour pédagogique à Londres du 27 avril au 2 mai pour Thaïs CARO.

Le conseil municipal décide par :

Présents	10	Pouvoir	1	Votants	11	Absent	1
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention de 50,00 € à la collégienne de la commune ci-dessus dénommée partie en voyage pédagogique avec leur collège,

DE RAPPELER que cette subvention est limitée à un voyage scolaire par enfant et ce pendant toute sa scolarité au collège. La demande de participation doit être formulée par les familles et ces dernières devront produire un justificatif de paiement fourni par l'établissement scolaire.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260717-2026_10_07_27-DE

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Pascale LE YAN

Le Maire
Jean JOURDEN